Image not found or type unknown

HELP Problème isolation fin de garantie

Par **Manava**, le **28/01/2014** à **14:14**

Bonjour,

C'est désespéré que je me permets de solliciter votre aide. Voilà pour faire court et simple nous avons avec mon mari acheté un appartement en septembre 2012. Nous avons commencé à vivre un enfer à ce moment. Jusqu'en Janvier 2013 une mère avec ses 2 enfants étaient en location au dessus de chez nous. Un enfer le petit malade hurlait toutes les nuits , nous avions l'impression de l'avoir dans la chambre, la journée en boucan bref on dormait plus et nous vivions plus. Nous avons informé le promoteur qui était le propriétaire de l'appartement. Rien pas de réponse. Bonne nouvelle en Février 2013 voila que la dame déménage sans vouloir juger nous pensions que cela irait mieux car connaissant un peu la dame ça ne pouvait qu'aller mieux.... Voila de nouveaux locataires qui arrivent sans enfants on s'est dit ca va aller enfin... Mais voila qu'après quelques mois nous entendons aller au WC, uriner, parler par moment, des chaises, tous les matins réveillé à 7h au moment de leurs douches. Bruit de baignoires et j'en passent bref l'enfer recommence. Nous en déduisons à un problème d'isolation mais voila que le temps à passé et je me rends compte le lendemain des 1 ans de notre achat que nous ne pouvons plus rien faire.... Voila... Nouveaux dans le domaine et pris par nos emplois nous n'avons pas su agir vite résultat nous sommes perdu. Nous devons de plus vendre car mon mari perd son emploi.... Le ciel s'acharne maintenant je me dis que faire ? Les nouveaux acheteurs vont se retourner contre nous ? Les locataires si nous décidons de louer aussi ? Mais que faire ???? J'ai cru voir qu'on pouvait faire passer cela sur un défaut des règles de constructions qui permettrait du coup à la garantie décennale de nous aider.... Pf c'est l'enfer j'ai plus goût à rien, ce qui devait être notre petit coin de paradis s'est transformé en un cauchemard. Cela créait des tensions dans notre vie c'est plus possible. Merci d'avance de votre aide...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés